

RÉPONSE MANAGÉRIALE

RAPPORT D'ÉVALUATION

Évaluation de l'instrument de financement « projets de recherche pour le développement et projets de formation sud »

2021

Évaluateur ou évaluatrice externe : cabinet Syspons

Date de l'évaluation : 2020

01. RÉPONSE(S) MANAGÉRIALE(S)

01.1 / COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- Les recommandations sont adressées à l'Administration de l'ARES. Il revient toutefois à la Commission de la Coopération au Développement de l'ARES de prendre les décisions concernant la manière d'adresser les recommandations.
- Les résultats des enquêtes montrent parfois un certain manque de connaissance, par les équipes impliquées dans les projets, des processus et des mesures déjà en place, alors que l'information est mise à la disposition de ces équipes. Cela a pu entraîner des recommandations en partie inadaptées ou obsolètes étant donné que les mesures ont déjà été prises pour solutionner les problèmes identifiés. Ces aspects sont détaillés au niveau de chacune des recommandations ci-dessous.
- Une partie des points soulevés par l'évaluation se sont retrouvés dans les points de réflexion du groupe stratégique chargé de réfléchir à l'instrument PRD-PFS dans la cadre de la préparation du programme quinquennal 2022-2027, faisant apparaître une convergence de certains constats et une complémentarité des deux exercices.

01.2 / RÉPONSE SPECIFIQUE AUX RECOMMANDATIONS

	REPENSER LA STRICTE DIVISION EN DEUX MODALITÉS
RECOMMANDATION 1	L'évaluation conclut que les objectifs de recherche et de formation ont plutôt intérêt à être liés. Dans les faits, les projets de formation presque systématiquement incluent un volet « recherche » via la formation de doctorant.e.s ; et quelques projets de recherche incluent également des aspects de formation. Nous recommandons donc de repenser la stricte division en deux modalités (qui ne permet pas, par exemple, d'intégrer la mise en place de formations au sein d'un prd) et de considérer une approche permettant davantage de souplesse entre les deux modalités, c'est-à-dire des combinaisons variées entre recherche et formation (par exemple, 20% recherche et 80% formation, ou 40% formation et 60% recherche, etc.). Cela répondrait davantage aux besoins des différentes parties prenantes.
ADRESSÉE À L'ADMINISTRATION DE L'ARES	Partiellement acceptée
Accord	
Commentaires et argumentation	L'ARES convient de maintenir une enveloppe budgétaire unique pour les deux modalités afin de garder un maximum de flexibilité dans l'attribution du budget et de permettre un maximum de souplesse dans la combinaison des activités de formation et de recherche au sein des deux modalités. L'ARES souhaite toutefois maintenir une différence entre les PRD et les PFS, en termes de définition, dans la mesure où ils poursuivent des objectifs distincts.

Les formulaires de projet et les critères de sélection des propositions ont été à certains égards adaptés en fonction de la modalité concernée pour mieux tenir compte des différences et des spécificités qui distinguent les deux modalités.

RECOMMANDATION 2

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

FAVORISER UN DIALOGUE AVEC LA CCD AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ D'UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES BUDGETS PLURIANNUELS ET COMMUNIQUER PLUS CLAIREMENT LA MARGE DE MANOEUVRE EXISTANTE

L'évaluation a constaté qu'un manque de flexibilité budgétaire (au-delà du seuil existant de 20%) en ce qui concerne le transfert du budget d'une ligne budgétaire à l'autre et d'une année sur l'autre risque d'affecter l'utilisation efficiente des ressources. De plus, l'évaluation constate que les coordinateur.rice.s qui ont déjà une expérience des projets perçoivent l'ARES comme étant plus accessible et plus flexible à cet égard que les coordinateur.rice.s dont le premier projet est en cours. En facilitant le transfert de budget entre lignes budgétaires ainsi que les reports d'une année à l'autre et en améliorant la transparence sur le niveau de flexibilité existant, l'ARES réduirait la pression sur les porteur.se.s de projets par rapport aux événements imprévus et difficultés opérationnelles qui se produisent fréquemment dans le contexte des pays en développement. De plus, la flexibilité est également dans l'intérêt du bailleur, pour qui les exigences administratives sont également chronophages.

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

Dans le cadre du programme quinquennal 2017-2021, des modalités de reports de solde ont toujours été possibles. Il est cependant vrai que les règles en la matière ont varié d'une année à l'autre, créant une communication tardive et un sentiment d'insécurité dans le chef des équipes de projet.

L'ARES convient qu'une règle fixe doit être établie en la matière, applicable à l'ensemble du programme 2022-2027. Cette règle pourra dès lors être décrite dans le vade mecum relatif aux PRD-PFS, ce qui renforcera la transparence sur la flexibilité existante.

En ce qui concerne la flexibilité en termes de transferts entre rubriques, celle-ci est cadrée par l'AR relatif à la coopération non gouvernementale. Les limites fixées dans cet AR doivent être répercutées sur les interventions. Celles-ci permettent déjà une souplesse importante dans l'exécution des interventions. De plus, en pratique, des transferts plus importants peuvent être autorisés moyennant une demande argumentée.

ALLÉGER LE CONTRÔLE ET LE REPORTING ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET FACILITER UN DIALOGUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS POUR PARTAGER LES BONNES PRATIQUES SUR LES SOLUTIONS TROUVÉES, TELLES QUE L'UTILISATION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LA GESTION DU PROJET

RECOMMANDATION 3

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

Les exigences en termes de reporting administratif et financier représentent une charge considérable pour les porteur.se.s de projet, alors qu'il serait dans l'intérêt du projet qu'ils puissent se concentrer sur son contenu. Cette lourdeur administrative désincite également les futur.e.s candidat.e.s, notamment les jeunes chercheur.se.s, et désavantage les he, les esa et certaines universités spécialisées qui manquent des structures de soutien au sein de leur institution. Nous suggérons que le contrôle financier pourrait être simplifié par un recours accru à des accords de montants forfaitaires, par exemple par jour de voyage, les frais de voyage et de transport ainsi que l'hébergement. De plus, l'ARES pourrait faciliter un dialogue avec les établissements pour partager les bonnes pratiques de certaines universités dans la mise en commun des ressources (frais généraux) pour soutenir leurs chercheur.se.s (voir par exemple chapitre 4.3).

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

L'ARES est consciente de la charge que représente le suivi administratif et financier des projets PRD-PFS. Cette charge ne semble toutefois pas plus importante que pour certains autres projets financés sur fonds extérieurs.

Les EES perçoivent un pourcentage (10% du montant du projet) au titre de frais administratifs, qui permet de couvrir partiellement les coûts d'administration du projet.

Certains EES ont en effet opté pour une mise en commun de ces moyens afin d'apporter un appui financier centralisé aux porteur.se.s de projets de leur institution.

L'ARES peut faciliter un dialogue entre EES pour un échange de bonnes pratiques en la matière. Cela se fait d'ailleurs déjà en partie à l'occasion des séances d'appui à l'élaboration de projet à l'attention des candidat.e.s ou des séances d'information sur les normes à destination des nouveaux.elles coordonnateurs et coordonnatrices.

Le recours aux frais forfaitaires est quant à lui fortement limité par les clauses de l'arrêté royal relatif à la coopération non gouvernementale. La CCD plaide toutefois pour un recours plus important à des montants forfaitaires.

Une réflexion est initiée sur l'identification des différents niveaux de contrôle (EES, ARES, réviseurs, DGD), afin de rationaliser ceux-ci. Parmi les pistes, un travail d'interfaçage entre GIRAF (la plateforme de gestion des interventions de l'ARES) et les outils de gestion financière intégrée des EES pourrait être réalisé.

Rappelons toutefois que l'ARES est redevable en la matière vis-à-vis du bailleur de fonds et qu'elle est soumise à un réviseur aux comptes.

AMÉLIORER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES PROJETS, NOTAMMENT PAR LA VALORISATION DES MISSIONS DE FORMULATION ACCOMPAGNÉES PAR DES EXPERT.E.S AFIN D'AMÉLIORER LE SUIVI DES PROJETS

RECOMMANDATION 4
ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

Plutôt qu'exiger un suivi administratif et financier trop conséquent (voir recommandation 03), l'ARES pourrait se pencher davantage sur un contrôle de qualité des systèmes de suivi et des indicateurs utilisés. À cet égard, nous recommandons que l'ARES mette à disposition des exemples d'indicateurs de résultat pour les projets qui aideraient également les chercheur.se.s à rendre opérationnelle la dimension développement de leurs projets (à noter qu'il existe déjà des indicateurs communs élaborés sous la direction de l'ARES, mais ceux-ci se situent au niveau des outputs). Par ailleurs, les expert.e.s « cadre logique » travaillent à établir les bases nécessaires à un suivi et une évaluation complète des projets, or pour l'instant ce s&e n'est pas exigé. Les missions de formulation avec les expert.e.s accompagnateur.rice.s constituent un moyen pour accroître l'évaluabilité des projets et pourraient être davantage valorisées afin d'améliorer l'orientation vers les résultats des PRD-PFS. Susciter l'examen de la réalisation des objectifs (sous forme de narratif et en se référant aux indicateurs de résultats) dans le canevas du rapport annuel pourrait inciter le suivi des indicateurs de haute qualité définis lors de la mission de formulation. De plus, un suivi ponctuel ou un accompagnement sur le long terme des expert.e.s pourraient contribuer davantage à cet objectif. Les projets devraient également être évalués de manière aléatoire pour davantage de redevabilité.

Accord

Acceptée

**Commentaires
argumentation**

et

L'ARES convient qu'il y a lieu de mieux exploiter les rapports des expert.e.s en formulation, et réfléchira aux modalités de suivi-évaluation des interventions de coopération académique au développement. Dans cette optique, un travail de retour d'expérience a été initié avec les expert.e.s en formulation ainsi qu'avec les équipes de projets. Ce travail va être approfondi en collaboration avec l'équipe « suivi-évaluation » de la Direction Coopération de l'ARES afin d'intégrer cet exercice dans une démarche plus globale de gestion du cycle des projets.

Le canevas de rapport d'activités annuel demande déjà un narratif sur l'atteinte des résultats, et c'est cette information qui permet à l'ARES de suivre la réalisation de ses interventions.

Un travail a été réalisé dans le cadre de la préparation du programme 2022-2027 pour définir des indicateurs communs de résultat.

Des évaluations aléatoires pourraient être réalisées dans le cadre du prochain plan quinquennal sur quelques projets.

Par ailleurs, l'idée est proposée de faire réaliser de manière systématique une analyse SWOT des PRD-PFS en 4^{ème} année de mise en œuvre, en vue d'analyser, entre autres, les possibilités de valorisation des recherches menées dans le cadre du projet. Si des pistes de valorisation concrètes sont identifiées, elles pourront être financées après la fin du projet, via l'instrument « projets de valorisation » ou via un nouveau projet PRD-PFS.

En tout état de cause, des analyses SWOT des projets en lien avec lesquels un préprojet est déposé ont été et seront réalisées lors des appels en vue de sélectionner les projets PRD-PFS devant démarrer en 2022 et 2023.

RECOMMANDATION 5

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

FOURNIR D'AVANTAGE D'ASSISTANCE QUANT AUX THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET CLARIFIER LE JARGON DU DÉVELOPPEMENT LORS DE LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Le jargon de la coopération au développement, ainsi que celui de l'ARES, peut représenter un frein pour des chercheur.se.s (peu expérimenté.e.s). De plus, les retours lors des focus groupes ont souvent révélé une relative incompréhension de l'intérêt des thématiques transversales par les participant.e.s aux projets, voire une réticence à les considérer d'intérêt égal aux autres objectifs. Il est donc recommandé d'affiner les formulaires en ce qui concerne, en particulier, les critères transversaux, l'impact et la durabilité, notamment en fournissant des exemples. Nous recommandons également de nommer un point focal qui serait l'interlocuteur des projets et programmes qui souhaitent concrétiser leurs actions liées aux aspects transversaux.

Accord

Acceptée

Commentaires et argumentation

Les séances d'appui offertes aux candidat.e.s en amont du dépôt des propositions de projet contribuent à décoder le jargon spécifique à la coopération au développement. Ces séances sont spécifiquement destinées aux jeunes académiques et aux académiques qui déposent un projet pour la première fois. L'ARES a entamé un travail visant une meilleure intégration des thématiques transversales (genre, environnement) dans toutes ses interventions, y compris les PRD-PFS. Une sensibilisation à ces thématiques transversales fera également l'objet de séances d'information préalables au lancement des appels à projets.

Dans le courant du programme 2022-2027, l'ARES poursuivra sa réflexion concernant l'élaboration d'outils mieux adaptés afin de les mettre à la disposition des académiques qui préparent une proposition de projet, tant pour l'environnement que pour le genre.

PROMOUVOIR DAVANTAGE DE PUBLICITÉ DE L'INSTRUMENT AU SUD ET/OU DES RÉSEAUX THÉMATIQUES

RECOMMANDATION 6

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

Bien que témoignant de la création de liens de long terme, le fait que les partenariats soient souvent établis sur la base de contacts informels préexistants comporte le risque que les PRD-PFS ne ciblent pas nécessairement les ees qui auraient le plus de besoins. Davantage de publicité de l'instrument au sud et/ou des réseaux thématiques (voir recommandation 07) plus ouverts pourraient améliorer l'accessibilité des ees locaux ne bénéficiant pas de ces contacts préexistants.

Accord

Partiellement acceptée

Augmenter la publicité autour de l'instrument n'est pas la priorité de l'ARES. L'information sur la diffusion de l'appel est déjà accessible via le site internet de l'ARES, et l'information sur les interventions mises en œuvre peut également être consultée via le blog Moove.

Les PRD-PFS sont des projets complexes à mettre en œuvre, pour lesquels les collaborations préexistantes constituent un facteur important de succès. Ils sont le fruit d'une approche bottom-up s'appuyant le plus souvent sur des contacts bilatéraux existants. D'autres instruments, tels que les projets d'amorce, sont peut-être plus adaptés à la mise en place de nouveaux partenariats. L'instrument d'appui institutionnel vise quant à lui plus le niveau de l'institution.

Commentaires et argumentation

La coopération académique au développement vise le renforcement de compétences académiques et scientifiques, qui s'inscrit d'office dans le long terme.

La notion de partenariat est au cœur des interventions de l'ARES. Celles-ci ne visent pas nécessairement les EES locaux qui en ont le plus besoin, même si les besoins des EES partenaires locaux de l'ARES sont au cœur des interventions. La demande locale constitue un point d'attention important dans le montage des projets.

Par ailleurs, les relations préexistantes ne constituent pas une obligation. De nouveaux partenariats peuvent donc émerger dans le cadre des PRD-PFS.

RENFORCER L'ÉCHANGE SUD-SUD ET CRÉER UNE PLUS-VALUE SCIENTIFIQUE À TRAVERS DES RÉSEAUX THÉMATIQUES

RECOMMANDATION 7

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

Alors que les groupes pays rassemblant des compétences dispersées et des thématiques différentes difficiles à mettre en lien sont freinés par un manque de motivation à participer, l'idée des groupes thématiques rassemblant plusieurs pays autour d'une même problématique a suscité un grand intérêt auprès des porteur.se.s des projets. Du point de vue de la recherche, des dialogues et échanges au sein de groupes thématiques pourraient se révéler plus pertinents que des discussions limitées à un seul pays ; et ils pourraient renforcer l'intégration des unités de recherche et de formation partenaires locales au réseautage académique.

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

Il s'agit d'une recommandation transversale qui dépasse le cadre de l'instrument PRD-PFS.

Cette réflexion sera adressée dans le cadre de la mise en oeuvre du programme quinquennal 2022-2027.

FAVORISER UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT TOUT AU LONG DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

RECOMMANDATION 8

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

L'évaluation indique qu'une stratégie générale concernant la création de conditions de l'impact n'est pas encore poursuivie par l'ARES ; et qu'il y a un manque de compréhension des facteurs qui peuvent être mis en place dès le départ pour accroître l'impact des projets. Cela comprend, par exemple, un mapping exhaustif des parties prenantes et une analyse des contextes et des besoins locaux (en « bottom-up ») ainsi que l'implication de la société civile et notamment des organisations locales pour être au plus près des bénéficiaires (qui, pour le moment, ont été jugés insuffisants et/ou pas systématiques). Il est donc recommandé de mettre davantage l'accent sur la question de savoir comment les projets visent à favoriser l'impact tout au long de leur processus de mise en oeuvre. Les candidat.e.s pourraient par exemple être encouragé.e.s à élaborer leur stratégie pour parvenir à l'adoption des résultats de la recherche.

En plus, même si cela ne fait pas partie en tant que tel de la tdc de l'instrument, les nouvelles manières de faire de la recherche et de promouvoir la formation et les leçons apprises à travers les projets pourraient être diffusées plus largement dans les ees du sud. Diffuser davantage et valoriser les changements et bonnes pratiques acquis en matière de recherche et de formation auxquels les PRD-PFS ont mené pourrait contribuer à la diffusion, l'adoption, la durabilité et la répétition des changements atteints.

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

Les projets de recherche pour le développement (PRD) sont des projets qui, outre la mise en œuvre d'activités de recherche sur une thématique utile aux besoins du pays partenaire, visent à renforcer les capacités de recherche des EES partenaires et la diffusion/valorisation des résultats de la recherche pour contribuer aux objectifs du développement durable (ODD). Les projets de formation sud (PFS), quant à eux, visent à renforcer les capacités et l'offre de formation des EES partenaires pour contribuer aux ODD.

Le renforcement des capacités, en lien avec les 3 missions de l'enseignement supérieur, reste donc au cœur de la définition de l'instrument. C'est ce renforcement des capacités, avec l'effet multiplicateur qu'il entraîne, qui permet aux EES des pays partenaires de contribuer aux ODD à moyen et long terme.

En Belgique, des synergies sont recherchées avec les autres ACNG financés par la coopération belge au développement, et, dans les pays partenaires, des collaborations sont recherchées avec la société civile, les autorités locales, les autres bailleurs et le secteur privé, entre autres, afin de valoriser les résultats de la recherche.

L'impact attendu de toute intervention dans le cadre de la coopération au développement vise les effets de plus long terme qui se poursuivent au-delà de la seule durée de financement du projet. Dans le cadre de la coopération académique, cet impact peut prendre plusieurs formes, celles-ci étant intimement liées.

- » Renforcement de capacités : les PRD et PFS contribuent au renforcement à long terme des capacités des bénéficiaires de la formation et des chercheurs et chercheuses impliqués dans le projet, des unités dans lesquels ils s'insèrent, voire, dans certains cas, à celui de l'institution partenaire, en améliorant ses pratiques de recherche, sa connectivité internationale, sa visibilité, etc.
- » Valorisation : il est attendu de la part de chaque projet que soit prévue, en avant-dernière année d'exécution, une phase d'analyse des possibilités de valorisation des recherches menées dans le cadre du PRD et, le cas échéant, du PFS. Si des pistes de valorisation concrètes sont identifiées, elles pourront être financées après la fin du projet, via l'instrument « projets de valorisation » ou via un nouveau projet PRD-PFS.

REPENSER LE PROCESSUS DE SÉLECTION EN TENANT COMPTE DES ASPECTS SUIVANTS

L'évaluation conclut que, d'une part, le processus de sélection présente des atouts et originalités, mais que, d'autre part, le système de sélection a aussi des faiblesses importantes. Sur la base de l'analyse ci-dessus, nous recommandons de...

a) ... **maintenir la mission de formulation encadrée par un.e expert.e accompagnateur.rice**, qui constitue une force importante de l'instrument. Cependant, la valorisation de l'accompagnement devrait être renforcée (voir recommandation 04) ;

b) ... **maintenir les préprojets** parce qu'ils rendent le processus de sélection plus léger, notamment pour les candidat.e.s. Par contre, l'ARES pourrait envisager de **déplacer l'audition orale vers la deuxième phase** afin de rendre le processus de sélection plus efficient ;

Recommandation 9

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

c) ... envisager de **partager davantage d'informations** sur la base de la sélection des expert.e.s (thématiques / transversaux) ainsi que sur la sélection finale ;

d) ... éviter la partialité en demandant aux membres de la commission de sélection de ne pas évaluer des propositions pour lesquelles il pourrait y avoir un conflit d'intérêt (par exemple, la proposition de leur propre institution). De plus, l'ARES pourrait considérer d'ouvrir la sélection aux expert.e.s (thématiques) externes (non-belges), par exemple en ayant recours à des peer reviewers thématiques (voir ci-dessous) ;

e) ... améliorer l'adéquation entre l'expertise thématique et les propositions de projets en se servant de **peer reviewers internationaux** (au minimum deux par proposition) nommés par les candidat.e.s :

f) ... **améliorer la représentation des acteurs locaux dans le processus de sélection** en tant que membres de la commission de sélection (experts thématiques ou géographiques) et/ou en tant que candidat.e.s, c'est-à-dire permettre aux partenaires locaux de participer à l'audition orale (voir également ci-dessus).

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

L'ARES va maintenir le séquençage actuel : sélection des préprojets / formulation / validation des dossiers complets. Par rapport à l'entretien entre les équipes de projets et le comité d'expert.e.s, il ne serait pas utile de le déplacer au stade du projet complet étant donné qu'à ce stade il n'y a plus de mise en concurrence, mais uniquement une validation (ou non) de la qualité des projets formulés. L'ARES va donc maintenir la séance d'échanges avec le comité d'expert.e.s au niveau des préprojets, tout en sensibilisant davantage les expert.e.s sur le niveau d'information attendu dans les dossiers à ce stade.

Par rapport à la communication, l'ARES met déjà à disposition des candidat.e.s porteur.se.s de projet les informations détaillées sur la procédure, via des sites dédiés et des documents explicatifs.

L'ARES a mis en place une procédure permettant d'éviter les conflits d'intérêt dans le cadre de l'appel PRD-PFS 2022 et a défini des critères complémentaires permettant de la renforcer pour les appels suivants. Par ailleurs, l'ARES envisage une révision de la procédure de sélection des expert.e.s scientifiques qui forment les comités d'expert.e.s. Les point d), e) et f) de la recommandation seront pris en compte lors de la révision de cette procédure. Le recours à des expert.e.s internationaux.ales et à des peer reviewers désignés par les candidat.e.s fait partie des suggestions déjà identifiées par l'ARES.

Au cours de la dernière procédure de sélection des PRD-PFS (suite à l'appel 2022), les coordonnateur.rice.s et partenaires locaux des préprojets ont déjà eu l'opportunité de participer aux échanges avec le comité de sélection, étant donné les modalités de réunion à distance adoptées à cause de la pandémie. L'ARES envisage à l'avenir de maintenir cette possibilité pour les partenaires locaux, en utilisant une modalité mixte (présentiel + distanciel) pour les rencontres.

FAVORISER L'INCLUSION DES HE ET DES ESA DE MANIÈRE PLUS DÉCISIVE ET LES ACCOMPAGNER D'AVANTAGE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE STRUCTURE DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE

Recommandation 10

ADRESSÉE À
L'ADMINISTRATION DE
L'ARES

L'évaluation conclut que l'accessibilité pour les HE et les ESA est limitée du fait de leur manque d'expérience dans la coopération académique et du manque de structures de soutien au sein de leurs institutions. Les HE et ESA ne peuvent également pas soutenir de doctorants et sont dépendantes d'une collaboration avec des universités pour ce faire. S'appuyant sur la valeur ajoutée que peuvent représenter les HE et les ESA, nous recommandons de rajouter aux formulaires de proposition de projets une suggestion pour les porteur.se.s de projet d'envisager une collaboration avec les HE et les ESA si cela est pertinent pour leur projet. Des binômes pourraient également être créés pour ne pas laisser les porteur.se.s des projets moins expérimenté.e.s (cela comprend également les jeunes académiques des universités) seul.e.s en charge de leur premier projet. Nous recommandons également de fournir un soutien plus appuyé (un.e interlocuteur.rice dédié.e) au sein de l'ARES pour accompagner les HE et les ESA dans le processus de candidature. Les coordonnées de cet.te interlocuteur.rice pourraient être fournies sur le site Internet de l'ARES. L'ARES pourrait aussi les mettre en lien avec d'autres HE et ESA qui ont déjà acquis de l'expérience avec les PRD-PFS. À cette fin, l'ARES devrait examiner dans quelle mesure les réseaux existants (par ex. SynHERA) pourraient être inclus dans ce processus.

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

Plusieurs mesures ont déjà été prises allant dans le sens d'une meilleure inclusion des HE et ESA au sein de l'instrument PRD-PFS.

Des séances d'information/sensibilisation ont été organisées en amont du dépôt des projets pour l'appel 2022. Elles portaient sur une explication des documents de l'appel PRD-PFS, le partage d'expérience avec des coordonnateur.rice.s de HE et des intervenants de cellules de coopération, ainsi que sur les méthodes de montage/gestion de projets (GAR, CL, TdC). SynHERA a participé à ces séances d'information. L'ARES prévoit d'organiser ces séances d'information avant chaque futur appel PRD-PFS.

Les orientations stratégiques et balises des appels PRD-PFS pour le prochain programme de coopération de l'ARES ont intégré plusieurs éléments allant également dans le sens de cette intégration :

- L'obligation des doctorats pour les PFS en 5 ans a été supprimée ;
- la possibilité de co-coordination/parrainage a été prévue pour favoriser la participation des personnes moins expérimentées (jeunes

académiques, intervenants HE, ESA, etc) qui peuvent bénéficier d'une première expérience sans assumer toute la responsabilité du projet. Cela permettrait aussi d'attirer de nouveaux intervenants vers l'instrument PRD-PFS ;

- l'accent a été mis sur la plus-value des collaborations entre différents types d'établissements

Les HE réfléchissent de leur côté à la création d'une cellule d'appui au montage de projet. Il est aussi proposé, dans le programme 2022-2027 de l'ARES, qu'un temps plein soit financé pour le support des activités des HE-ESA.

Recommandation 11
ADRESSÉE À L'ADMINISTRATION DE L'ARES

S'ASSURER QUE LES PROMOTEUR.RICE.S SE SOIENT RENSEIGNÉ.E.S SUR LES AUTRES PROJETS FINANCÉS PAR L'ARES ET MIS EN OEUVRE AU SEIN DE L'EES PARTENAIRE CANDIDAT, POUR NE PAS PASSER À CÔTÉ DE POTENTIELLES SYNERGIES

L'évaluation conclut que la cohérence entre les objectifs de l'instrument PRD-PFS et ceux des autres instruments de l'ARES, notamment l'AI, existe en principe, mais que peu d'efforts sont faits en pratique pour mettre les projets en cohérence dans les pays partenaires. Par conséquent, les synergies existantes et la continuité visibles entre le soutien apporté par PRD-PRS et les AI au sein d'un EES partenaire local sont avant tout le fruit du hasard. Nous recommandons que l'ARES rende plus visible sur son site Internet quels AI (et PRD-PFS) sont mis en oeuvre dans quels pays et quelles institutions. Nous recommandons également que le formulaire de candidature exigé des porteur.se.s de projet qu'ils prennent davantage en compte les autres projets de l'ARES mis en oeuvre dans l'EES en question (par exemple en créant un lien vers le site « Moove » dans le formulaire)

Accord

Refusée

Commentaires et argumentation

L'ARES met déjà tout en oeuvre pour que l'information soit accessible (site, Moove, liste d'interventions jointe à l'appel). Le formulaire de dépôt des préprojets et des projets complets inclut une section dédiée dans laquelle les porteur.se.s de projet doivent explicitement y faire référence, afin de favoriser une meilleure complémentarité avec les initiatives menées dans l'institution partenaire.

La manière dont les équipes remplissent le formulaire n'est pas du ressort de l'ARES.